

Avis de classement rendu par la commission d'information et de sélection d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Département de la Charente lors de sa séance du 27 septembre 2019

Appel à projet relatif à la création, sur le Département de la Charente, d'un dispositif de 100 places d'accueil de mineurs non accompagnés

Conformément aux articles L.313-1 et R.313-7 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure d'appel à projet, le Département de la Charente a lancé un avis d'appel à projet pour la création, sur le Département de la Charente, d'un dispositif de 100 places d'accueil de mineurs non accompagnés, publié le 13 juin 2019.

L'appel à projet vise deux types de prises en charge :

- Premier accueil : mise à l'abri, identification des besoins et des attentes des jeunes, accompagnement aux rendez-vous d'évaluation et aux soins médicaux (40 places)
- Moyen/long séjour (60 places)

La capacité installée au 1^{er} octobre 2019 sera de 40 places de premier accueil et 40 places de moyen/long séjour.

L'installation des 20 places restantes est prévue pour le 1^{er} janvier 2021.

Quatre dossiers ont été déposés pour cet appel à projet. Ils ont été déclarés recevables et ont été examinés à la commission d'information et de sélection le 27 septembre 2019.

Premier accueil : 2 candidatures

POSITION N°	PORTEURS DE PROJET
1	Association Père LE BIDEAU – Maison Jean-Baptiste
2	Institut DON BOSCO

Long/moyen séjour : 3 candidatures

POSITION N°	PORTEURS DE PROJET
1	Centre Jeanne d'Arc
2	Groupe pluri-associatif
3	Institut DON BOSCO

Le présent classement vaut avis de la commission d'information et de sélection.

Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs du Département et sur le site internet du Département : <http://www.lacharente.fr>

Fait à Angoulême, le **24 OCT. 2019**

P/ le Président et par délégation



Pour le Président et par délégation,
La Première Vice-Présidente

Brigitte FOURÉ